



Conseil Municipal : séance du 18 mai 2022

Compte Rendu du Registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi dix-huit mai, le Conseil Municipal de Varennes-sur-Loire s'est réuni à 20 heures au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	16
Pouvoirs :	3
Votants :	19
Absents :	3
Date de convocation 13 mai 2022	

Etaients présents : Sylvie BELLANGER, Jean-Luc JOULIN, Christine JOUSSELIN, Chantal RÉQUILLARD, Brigitte SAINT-CAST, Dominique GOURIER, Laurent DINAND, Murielle CHAPU, Peggy LEFIEF, Sylvie GLET, Samuel LECHAT, Gaëlle BILLARD, Didier TABOURIER, Patrice MOËNS, Marietta LUCAS.

Absent excusé : Daniel POIRIER, qui a donné pouvoir à Jean-Luc JOULIN, Jean-Claude DOUAUD, qui a donné pouvoir à Laurent DINAND, Eric JAMET, qui a donné pouvoir à Gaëlle BILLARD.

Secrétaire de séance : Patrice MOËNS

Les procès-verbaux des séances des 30 mars et 7 avril 2022 sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur GUILLET, responsable de l'Agence Technique Départementale de BAUGE et Monsieur COUDRAY, responsable du bureau d'études, sont venus présenter l'étude de comptage réalisée, en janvier 2022, sur la RD 85 dans la traverse de l'agglomération. Le trafic est de 2230 véhicules par jour sur le compteur n° 1 et d'environ 2000 sur les deux autres. A Vivy, on parle de 13 000 véhicules par jour. En règle générale, le trafic progresse de 2 à 3 % par an selon Monsieur COUDRAY.

1 – INTERCOMMUNALITE

- Echangeur de l'autoroute A85

Les maires des communes du SIVM ont été reçus par le Préfet de Maine-et-Loire en présence des sous-préfètes d'Angers et de Saumur ainsi que de la députée, Anne-laure BLIN, pour parler du projet d'échangeur de l'autoroute A85 à Brain-sur-Allonnes. Tout comme la Présidente du Conseil départemental, Monsieur le Préfet a adressé un courrier au Ministre expliquant que créer un nouvel échangeur entre deux autres, distants de seulement 17 kilomètres, était une ineptie et que, ce qui était vrai il y a 30 ans, ne l'est plus forcément aujourd'hui. L'Etat a donc abandonné définitivement le projet.

Monsieur le Maire a proposé au Préfet de transférer l'enveloppe consacrée à ce projet pour aider les communes et suggéré la création d'une liaison douce entre la Loire à vélo vers le nord, notamment vers la commune de Brain-sur-Allonnes. Monsieur le Préfet a promis une enveloppe au maire de ladite commune. Le département n'était pas représenté à cette réunion.

Madame Sylvie BELLANGER demande aux représentants de l'ATD de Baugé où en sont les travaux de réparation de l'affaissement sur la levée de la Loire. Monsieur COUDRAY lui répond qu'il n'a pas la réponse car ce n'est pas l'ATD qui gère la levée mais la DDT (Direction Départementale des Territoires). Monsieur Patrice MOËNS demande l'interdiction de circulation des camping-cars sur le pont qui relie Varennes-sur-Loire à Montsoreau. Monsieur le Maire remercie l'ATD pour la réalisation des travaux de poutres de rives le long de la RD 85, entre le pont de malheur et le viaduc SNCF, car c'est une bonne solution et qui est pérenne.

- Visite de Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération

Monsieur le Maire recevra demain, à la mairie, Monsieur Jackie GOULET, Président de la Communauté d'agglomération. Il sera accompagné de Monsieur Jérôme HARRAULT, 5^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération en charge du cycle de l'eau, de Monsieur Anatole MICHEAUD, 9^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération en charge de l'environnement, de la transition énergétique et des mobilités ainsi que de Monsieur Jean-François MIGLIERINA, Maire de Villebernier et Président de Saumur Val de Loire Tourisme. Les sujets étudiés seront les suivants :

- augmentation de la capacité de la station d'épuration pour pouvoir accueillir les eaux usées des logements du futur lotissement de l'Ouche Maréchal (entre 1 million et 1 million et demi à investir).
- rénovation du réseau d'adduction d'eau potable, qui est très vétuste, avant la réalisation des travaux d'aménagement du centre-bourg. Le département avait prévu de refaire le revêtement de la route départementale mais il est indispensable de refaire le réseau avant.
- le plan départemental des mobilités, qui est coordonné au niveau de l'agglomération. Le projet serait de créer une liaison douce pour relier la ville centre (Saumur) à Varennes-sur-Loire en passant par Villebernier. Une autre liaison pourrait être créée pour relier le bourg au pont, du côté gauche en montant vers le pont.

**CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SERVICE MUTUALISE DE MEDECINE DE SANTE AU TRAVAIL**

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal l'absence de service de médecine du travail auprès de la commune de Varennes-sur-Loire suite à la dénonciation, en 2017, de la convention d'adhésion de mise à disposition d'un médecin de santé au travail signée avec le Centre Hospitalier de Saumur et effective depuis le 1^{er} janvier 2013.

La Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire a décidé de créer son propre service de médecine préventive et propose aux communes du territoire d'y adhérer, si elles le souhaitent.

La convention définit les modalités de fonctionnement du service et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage. Elle précise en outre que la durée d'adhésion est de 10 ans à compter de la date de sa signature.

Le coût de la prestation est établi comme suit :

Un ticket d'entrée déterminé sur la base de 2 000 agents suivis par le service, payable en une fois à la signature de la convention. Le montant s'élève à 2 500 euros pour un effectif compris entre 12 et 25 agents.

La facturation annuelle sera, quant à elle, de 130 € par agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas adhérer au service de médecine de prévention de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire.

Le coût a été estimé à 4 710 euros la première année et à 2 210 euros les années suivantes, pour un effectif de 17 agents.

Madame Brigitte SAINT-CAST reconnaît que les médecins du travail ont des compétences autres que celles des médecins lambda. Pour Madame Marietta LUCAS, autrefois, le médecin du travail garantissait une surveillance médicale pour une population pas forcément habituée à consulter. Madame Chantal RÉQUILLARD demande comment se font les visites de reprise. Les agents prennent rendez-vous chez un médecin agréé par l'administration et la facture est réglée par la mairie.

- Modification au PLUi de l'OAP du secteur de l'Ouche Maréchal

Les trois actes d'achat des parcelles de l'Ouche Maréchal ont enfin été signés le 10 mai 2022 à l'étude de Maître Alexandra DESPINS-PICARD et la commune est aujourd'hui propriétaire de 100 % du foncier. Une délibération prise en 2006 instaurait une taxe sur la cession des terrains nus devenus constructibles. Les terrains dont le produit de la vente est inférieur à 15 000 euros par vendeur sont exonérés mais ceux de la famille LECHAT-ORY y sont assujettis. La commune percevra ainsi 12 560 euros au titre de cette taxe.

Il reste toutefois le problème de la station d'épuration, qui n'a pas la capacité suffisante pour absorber les rejets de l'ensemble des logements du futur lotissement. Cependant, le projet Ages et Vie avance et, pour pouvoir déposer le permis de construire sans risquer un refus, il faut sortir le projet de l'OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) car Ages et Vie, pris individuellement, n'a pas d'incidence sur la station. Un courrier dans ce sens a été adressé à la Communauté d'agglomération. La suppression de la liaison piétonnière a également été demandée.

Monsieur Patrice MOËNS demande si le plus urgent c'est le projet Ages et Vie ou la vente de quelques parcelles. Monsieur le Maire lui répond que ce sont les deux, qui sont menés de front.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

**SIEML : Convention pour la réalisation de travaux d'extension individuelle sur le réseau
Pose d'un coffret électrique et réseau souterrain en privé – rue des Penats**

L'implantation sur la parcelle communale située rue des Penats, cadastrée section S n° 77 et S n° 78, d'une antenne de téléphonie nécessite la pose d'un coffret électrique et une extension du réseau souterrain en privé.

Une convention doit être signée entre le SIEML et la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire pour la réalisation des travaux d'extension du réseau électrique.

- Assemblée générale de l'Association des Maires Ruraux de France

Elle s'est tenue à LYON les 13 et 14 mai 2022 sur le thème de « la ruralité en Europe ». Vingt propositions ont été faites à l'ensemble des candidats aux élections législatives.

- Logements seniors

Le dossier de demande de permis de construire devrait être déposé dans les 15 prochains jours. L'architecte des bâtiments de France impose des volets battants. Saumur Habitat propose des stores intérieurs électriques occultants.

- EnergieSprong

Le programme n'est pas atteignable et coûte 10 fois plus cher que prévu. Saumur Habitat voulait abandonner le projet mais le directeur a donné son accord pour la réalisation d'une isolation thermique des logements par l'extérieur.

2 – PERSONNEL

D20220518-03-PosteATSEM

Création d'un poste dans le cadre d'emploi des ATSEM

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'ATSEM à temps complet en raison de l'admission à la retraite de Mme Odile MORICE au 1^{er} novembre 2022,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi **dans le cadre d'emploi des ATSEM** à temps complet **à compter du 7 novembre 2022.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 12, article 6411.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

D20220518-04-PosteAdjTechnique

Création d'un poste dans le cadre d'emploi des Adjoints Techniques

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique à temps complet en raison de l'admission à la retraite de Mme Odile MORICE au 1^{er} novembre 2022,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi **dans le cadre d'emploi des Adjoints Techniques** à temps complet **à compter du 7 novembre 2022.**

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8, 2°.

Les candidats devront justifier du CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance (AEPE) et d'une expérience professionnelle d'un an au minimum.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 12.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

3 – FINANCES

D20220518-05-ArgentDePoche

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Le dispositif Argent de poche créé la possibilité pour les adolescents de 16 à 18 ans d'effectuer des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des vacances scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation par virement bancaire sur le compte du jeune de 15 € par jeune et par demi-journée de 3 heures. Ces sommes peuvent leur permettre de financer leurs loisirs.

Ces jeunes ne doivent pas relever d'un dispositif d'aide à l'emploi.

Outre le fait de lutter contre l'inactivité durant les congés scolaires en rendant les jeunes acteurs de leur cadre de vie, le dispositif argent de poche permet de les confronter au monde du travail et à ses règles. Ils devront mobiliser des compétences dans l'organisation du travail, la coordination des tâches les uns avec les autres.

Pour chaque chantier, les jeunes seront encadrés par un agent ou un élu de la Commune.

Les jeunes entrant dans le dispositif doivent bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur responsable légal. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en charge par son propre régime de couverture sociale.

La collectivité s'engage à souscrire à une responsabilité civile liée à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des activités.

Pour participer à un chantier, il est nécessaire de remplir le dossier d'inscription accompagné des documents demandés et de passer un entretien. Suite à cet entretien, la Commune informe le jeune si sa candidature est retenue ou pas.

M. le Maire propose de valider la mise en place de ce dispositif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** à l'unanimité la mise en place du dispositif « argent de poche » dans les termes présentés ci-dessus.

- **VALIDE** le versement de 15 € par jeune par demi-journée travaillée de 3 heures.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ce dispositif a été adopté par les communes de BEAUFORT EN VALLEE et BLOU. A varennes-sur-Loire, deux jeunes filles ont effectué 4 matinées chacune pendant les vacances de Pâques. A raison de 15 euros par demi-journée et par jeune, le coût total s'élève à 120 euros.

D20220518-06-SubventionAlaParoisse

SUBVENTION A LA PAROISSE SAINTE THERESE EN HAUTE VALLEE

Du 18 au 29 juillet 2022, un groupe d'une dizaine de lycéens de la paroisse Sainte Thérèse en Haute Vallée d'Allonnes se déplacera à Cracovie, en Pologne, pour apporter son aide en cuisine à l'association Caritas qui nourrit les réfugiés Ukrainiens et pour animer des temps avec les enfants recueillis par les congrégations religieuses.

En amont à ce camp, une collecte de denrées non périssables sera organisée pour être distribuées par les sœurs polonaises restées en Ukraine à la population abritée dans leurs couvents.

Pour couvrir le coût du déplacement des jeunes et les frais d'acheminement de la collecte, la paroisse Sainte Thérèse en Haute Vallée sollicite une aide financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés, et en dehors de la présence de Monsieur Samuel LECHAT,

- décide à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de **trois cents euros (300,00 €)** à la Paroisse Sainte Thérèse en Haute Vallée du Diocèse d'Angers pour venir en aide à la population ukrainienne touchée par le conflit avec la Russie.

- dit que cette subvention sera prélevée sur le compte 65748 de la section de fonctionnement du budget communal.

4 – QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les membres présents des suites de la visite du 20 avril 2022 du sénateur Emmanuel CAPUS et donne lecture de la copie du courrier que ce dernier a adressé à Monsieur Joël GIRAUD, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales au sujet des difficultés que rencontrent les petites communes pour financer leurs projets.

- Monsieur le Maire explique que la présidence de la commission DETR est traditionnellement assurée par le Président de l'Association Départementale des Maires. Il souhaite qu'une alternance soit mise en place entre l'AMF 49 et l'AMR 49. Cette demande sera soutenue par le Sénateur Emmanuel CAPUS.

- La commission des bâtiments sera invitée à se réunir pour examiner la question des fonds friches.

- Le conseil municipal constitue les bureaux de vote pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

- Monsieur le Maire informe les membres présents que le certificat d'urbanisme déposé pour le terrain de la rue de l'Aulnay a révélé que la partie constructible au PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) ne l'est malheureusement pas au PPRI (Plan de Prévention du risque Inondation). Cette parcelle est en conséquence inconstructible.

- Monsieur Guy BERTIN et Madame Isabelle DEVAUX, conseillers départementaux du canton de Longué-Jumelles, viendront, à la prochaine séance du conseil municipal, le mercredi 8 juin, pour exposer les actions du département et expliquer l'aide qui peut être apportée aux communes.

- La séance du conseil municipal du mercredi 6 juillet 2022 s'achèvera par un barbecue.

Tour de table :

Monsieur Dominique GOURIER rapporte qu'une vingtaine de personnes a participé à l'après-midi code de la route le mercredi 11 mai 2022. Selon l'intervenante de la prévention routière, à Saumur, la première année, la participation était du même ordre. Elle atteint aujourd'hui les 90 personnes. Cette première journée à Varennes-sur-Loire a été très appréciée par les participants. Les communes ont la possibilité d'organiser cette demi-journée gratuite une fois par an.

Monsieur Samuel LECHAT remercie les Varennais de leur indulgence pour les canons effaroucheurs. Il demande ensuite qu'un courrier soit adressé à la maison HARRAULT, à Lugré, pour informer que les fossés ne sont pas des fosses septiques. Monsieur Jean-Luc JOULIN ira voir.

Madame Brigitte SAINT-CAST rappelle qu'elle devrait recevoir la réponse pour la visite du village en vue de l'attribution d'une fleur au titre des Villes et Villages Fleuris dans le courant du mois de mai. Elle ajoute que le troc plantes se tiendra entre la maison de la chasse et l'école de musique pendant l'assemblée du dimanche 22 mai 2022. Pour participer, il faut s'inscrire à la mairie. Elle souhaite que Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux pépinières Turc de Loire-Authion (Brain-sur-l'Authion), qui ont fait don à la commune de 110 bulbes. Elle remercie les enfants de VIVADO pour la plantation des plantes aromatiques près de la cantine, la confection des hôtels à insectes, des nichoirs et des pancartes du parc aux biquettes. Elle remercie les agents pour la pose des nichoirs et des pancartes.

Madame Christine JOUSSELIN a participé à une réunion LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) avec Madame Chantal RÉQUILLARD. L'objectif de ce lieu est de favoriser l'éveil et la socialisation des enfants. L'accueil y est anonyme et gratuit, les mardis de 9h à 12h, à VIVY.

Madame Sylvie BELLANGER rappelle le vide-grenier du dimanche 22 mai 2022, l'assemblée générale de VIVADO du 20 mai à 19h à VILLEBERNIER et la formation défibrillateur du 24 mai à 10h.

Elle ajoute qu'on entend beaucoup parler de la restauration collective sur la Communauté d'agglomération. Au dernier conseil d'agglomération, l'ordre du jour a d'ailleurs dévié sur cette question, qui n'y était pas inscrite. Une plateforme d'achat groupé devrait être mise en place pour ne pas exclure les communes qui ont déjà leur propre cuisine.

Monsieur le Maire a reçu Madame MONNIER, la directrice de l'ARS 49 (Agence Régionale de Santé). Madame Christine JOUSSELIN et Monsieur Jean-Luc JOULIN étaient présents. Après avoir visité la maison de santé, ils ont discuté des questions de la liberté d'installation des médecins et de la pénurie de dentistes.

Monsieur le Maire est actuellement en contact avec un dentiste Ukrainien et un ostéopathe projetée de s'installer à Varennes-sur-Loire.

Le prochain marché de producteurs de pays aura lieu le vendredi 27 mai à Brain-sur-Allonnes.

Monsieur Jean-Luc JOULIN fait un point sur les travaux réalisés par le service technique. Il fait ensuite un compte-rendu de la réunion de la commission des bâtiments du 22 avril 2022 : devis pour les travaux d'extension du local devant le foyer VIVADO, convention avec Monsieur Hervé TIXIER, chaudière au gaz pour le centre culturel, menuiseries de la mairie. Madame Sylvie BELLANGER se demande s'il est bien judicieux de partir sur une chaudière gaz à l'heure actuelle. Monsieur Patrice MOËNS avait souhaité savoir si un devis avait été demandé à l'entreprise POZALU pour le remplacement des menuiseries à la mairie. On lui avait répondu par la négative alors que l'entreprise lui a dit avoir remis un devis en décembre 2021. Pour la porte de la salle de musique, Monsieur Patrice MOËNS dit qu'il faudrait solliciter une expertise. Monsieur le Maire lui répond qu'il y en a eu une mais que la commune n'est pas d'accord avec le rapport de l'expert, qui avait expertisé en visio. Le dossier est en cours. Monsieur Patrice MOËNS s'interroge sur l'état du bâtiment dans 15 ans, quand il ne sera alors plus possible de mettre en jeu la garantie décennale.

Madame Gaëlle BILLARD a participé au comité de gestion du réseau des bibliothèques le 27 avril 2022. La fréquentation n'est pas encore revenue à son niveau d'avant Covid. La bibliothèque de Saumur va peut-être devoir fermer pendant les travaux. La médiathèque de Longué-Jumelles va coûter 3 millions d'euros. En Maine-et-Loire, les bibliothèques représentent le plus gros réseau de bénévoles.

Madame Sylvie GLET trouve que ce qui a été fait au jardin partagé est « super joli ». Elle demande si les trois carottes qui ont été installées au bord de la route départementale à l'entrée nord de l'agglomération ont été retrouvées ou si elles ont été refaites. Une seule sur les trois a été volée et remplacée.

Le présent compte-rendu tient lieu de procès-verbal.

La séance est levée à 22h36.

G. Talluau	S.Bellanger	JL. Joulin	C. Jousselin	D. Poirier	C. Réquillard
B. Saint-Cast	D. Gourier	JC. Douaud	E. Jamet	L. Dinand	M. Chapu
P. Lefief	S. Glet	S. Lechat	G. Billard	D. Tabourier	P. Moëns
M. Lucas					